

Commission « Économie et innovation »  
Rapporteurs : Thierry LEMETAYER

## Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « Adhésion à des organismes extérieurs (Institut du Digital, de l'Audiovisuel et des Télécommunications en Europe) »

### 1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Président du Conseil régional propose d'adhérer à l'Institut du Digital, de l'Audiovisuel et des Télécommunications en Europe (IDATE), think tank européen de l'économie numérique.

L'IDATE est un institut de recherche de référence en Europe sur l'économie du monde digital (notamment économie numérique, Internet, médias, industrie numérique et territoires numériques) à l'échelle internationale. Il décrypte, analyse et modélise les ruptures, tendances, signaux faibles et impacts des technologies numériques sur notre société, notre économie, nos gouvernements. L'IDATE déploie cette ambition en exerçant trois activités :

- la recherche ;
- des prestations de conseil et d'étude ;
- l'animation de rencontres, de séminaires, d'événements, et de cercles d'études.

Le coût de l'adhésion annuelle est 23 000 € HT, soit 27 600 € TTC. Ainsi, il est proposé :

- d'approuver l'adhésion à l'association IDATE DigiWorld ;
- d'approuver les statuts de cet organisme ci-annexés ;
- d'affecter le montant de la cotisation de 27 600 € sur programme budgétaire 103.

### 2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Les technologies du numérique (réseaux, images, développements logiciels, etc) constituent, depuis longtemps, des domaines essentiels de l'économie de la Bretagne. Sur le territoire régional, cela se traduit par la présence de nombreuses entreprises, des milliers d'emplois, sans oublier des organismes de recherche et de formation reconnus en Europe et dans le monde.

Le Pôle d'Excellence Cyber (PEC), initié en 2014 par le ministère des Armées (Pacte défense cyber) et par le Conseil régional (Pacte d'avenir), souligne l'importance de ce secteur dans le développement du territoire. Cette initiative est venue renforcer et conforter l'excellence régionale dans les technologies du numérique. A ce titre, la Bretagne compte aujourd'hui 160 entreprises de cybersécurité, représentant plus de 8 000 emplois et 1 Md€ de chiffre d'affaires cumulé.

De plus, le CESER relève, dans les 7 pré-orientations de la SRTES, que le Conseil régional démontre une volonté marquée quant à une accélération du développement des filières numériques et Cyber, tant dans le domaine de la formation (développement de campus de proximité et d'excellence) que dans l'accompagnement des entreprises.

Considérant l'ensemble de ces éléments, il est donc pertinent que le Conseil régional de Bretagne soit membre de l'association IDATE.

Aussi le CESER approuve l'adhésion du Conseil régional à l'IDATE, les statuts de l'association et l'affectation de la cotisation (27 600 €) au programme budgétaire 103.

## Vote sur l'avis du CESER de Bretagne

Adhésion à des organismes extérieurs (Institut du Digital, de l'Audiovisuel et des  
Télécommunications en Europe)

Ont voté contre l'avis du CESER : 0

Se sont abstenus : 0

**Adopté à l'unanimité**